

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
29/04/2024	29/04/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 6 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absente excusée : Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Catherine BAZOGE)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Catherine BAZOGE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 06.05.2024-PV

▪ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 13 mai 2024

pour copie conforme
Louplande, le 13 mai 2024
Suivent les signatures au registre

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20240603-06052024PV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024
Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

